



Genève, le 14 juin 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Qualité de l'air à Genève: de nouvelles avancées encourageantes

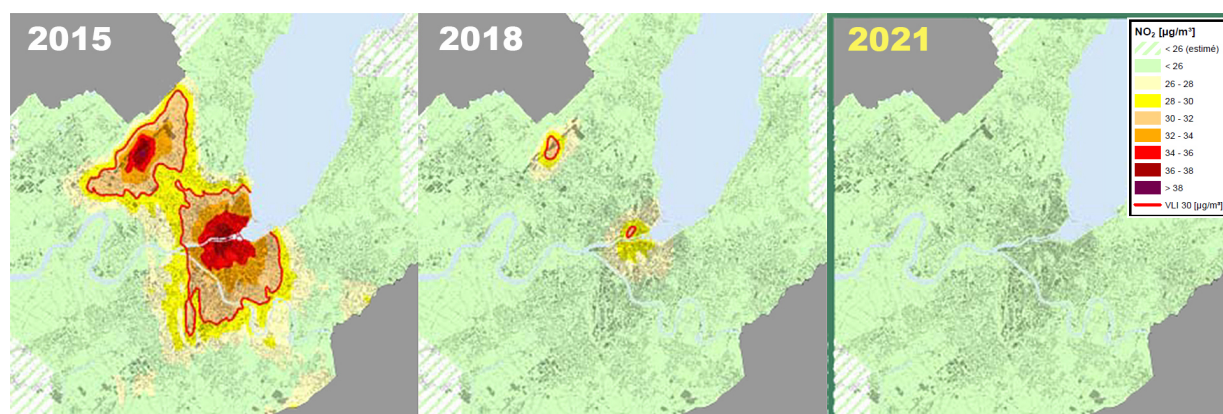
Des progrès consolidés et des avancées inédites: la qualité de l'air mesurée à Genève en 2021 s'inscrit pleinement dans la tendance favorable relevée déjà depuis plusieurs années. Ainsi, le dioxyde d'azote a respecté la limite annuelle prévue par la loi sur l'ensemble du territoire, une première depuis que la pollution atmosphérique est suivie dans notre canton. Les exigences légales ne sont cependant pas toutes satisfaites: des dépassements ponctuels persistent encore pour deux polluants, l'ozone, particulièrement récalcitrant, et les particules fines. Les autorités se voient dès lors confortées dans la poursuite de la politique cantonale volontariste mise en œuvre dans ce domaine, avec des actions d'assainissement ciblant les émissions à la source et le dispositif innovant Stick'AIR, visant à protéger la santé publique en cas de smog.

Document de référence pour l'environnement local, le rapport "Qualité de l'air 2021" présente la synthèse des mesures des polluants atmosphériques effectuées à Genève au cours de l'année passée. Cette analyse approfondie révèle des résultats qui sont pour l'essentiel très encourageants, avec des progrès consolidés et de nouvelles avancées. Les effets induits par la pandémie, avec le ralentissement de certaines activités locales, n'expliquent qu'une partie de cette progression: la qualité de l'air mesurée pour l'année 2021 s'inscrit assurément dans une tendance favorable notée dans notre canton depuis plusieurs années.

Des résultats inédits

C'est sans conteste le dioxyde d'azote (NO₂), un polluant emblématique des agglomérations, qui présente les avancées les plus notables. Ainsi, pour la première fois depuis que des mesures sont effectuées à Genève, ses concentrations sont restées en-deçà de valeur limite annuelle prévue par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) pour l'ensemble des stations de mesure. Compte tenu de ce progrès réjouissant, le dioxyde d'azote a respecté à Genève en 2021 la totalité des prescriptions prévues par la loi, un résultat inédit!

A noter que cette évolution positive se retrouve dans la représentation cartographique illustrant la répartition territoriale de ce polluant. La concentration de fond du dioxyde d'azote a reculé de façon importante au cours des dernières années, ne laissant désormais plus aucune poche significative de l'agglomération soumise à un dépassement du seuil légal.



Cartes des immissions moyennes de fond de NO₂

Ozone: des dépassements peu nombreux

Pour les particules fines également, les résultats s'avèrent positifs: les concentrations annuelles de PM10 respectent non seulement la loi, comme c'est le cas depuis plusieurs années, mais se situent également parmi les plus faibles observées depuis le début des mesures, en 1998. Le bilan n'est cependant pas entièrement positif car la valeur limite journalière pour ce polluant a été franchie à plusieurs reprises lors d'un épisode météorologique très particulier, le passage d'un nuage de poussières du Sahara (voir l'encadré). Autre ombre au tableau, les particules plus fines (PM2.5) ont été mesurées à une concentration moyenne annuelle de 10.5 µg/m³ en zone urbaine, soit en léger excès par rapport à la limite légale, fixée à 10 µg/m³.

Enfin, depuis que l'ozone est mesuré à Genève, ce polluant généré avec l'ensoleillement connaît chaque année durant la période estivale des dépassements périodiques du seuil horaire fixé par la loi. 2021 n'a pas dérogé à ce constat. Cependant, compte tenu d'un été plutôt frais et pluvieux, ces derniers ont été relativement peu nombreux l'an passé et se situent dans la fourchette basse pour la décennie écoulée.

Un dispositif genevois complet et innovant

"A l'heure de la transition environnementale, la qualité de l'air que nous respirons est plus que jamais un enjeu essentiel! Les améliorations très positives, observées une nouvelle fois en 2021, mais aussi les efforts qu'il nous reste à accomplir à l'encontre de la pollution récalcitrante nous encouragent à garder le cap et à poursuivre notre action déterminée afin de préserver la santé des plus fragiles", a commenté à ce sujet M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

Pionnier en la matière, Genève est le canton qui prévoit le dispositif anti-smog le plus complet de Suisse, avec notamment l'activation, en cas de pic de pollution, de la circulation différenciée sur la base du macaron Stick'AIR. Ces mesures visant à protéger la population à court terme constituent la facette réactive de la politique d'assainissement de l'air cantonal. Cette dernière intègre avant tout des actions structurelles visant à agir sur le long terme à la source des émissions, notamment dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'aménagement du territoire, comme le prévoient la Stratégie de protection de l'air 2030 ainsi que Plan de mesures OPair 2018-2023.

- [Télécharger le rapport sur la qualité de l'air à Genève 2021](#)

Poussières du Sahara

Caractérisé par une étrange lumière orangée, le passage fin février 2021 d'un nuage de poussières du Sahara avait marqué les esprits. Noté durant plusieurs jours par les appareils de mesures genevois, ce phénomène spectaculaire avait alors pu être observé sur une bonne part de notre pays. Ces poussières naturelles issues du sable sont en réalité bien connues: transportées par le vent sur de longues distances, elles peuvent avoir des effets comparables à ceux des pollens; elles sont cependant bien moins problématiques pour la santé que les poussières issues de la combustion, nettement plus fines. Compte tenu de la nature du phénomène, les dispositifs anti-pollution demeurent impuissants à l'encontre du passage d'un nuage de sable et ne sont donc en principe pas activés. Observé à nouveau durant l'hiver dernier, ce type de nuages de poussières du Sahara, qui affole momentanément les compteurs, pourrait être amené à être recensé régulièrement à l'avenir, à la faveur des remontées d'air venant du Sud.

Stick'AIR et smog estival: début de la saison sensible

Les tendances favorables notées en matière de qualité de l'air ne permettent malheureusement pas d'écarter le risque de pic de pollution ponctuel. En effet, il suffit d'un épisode météorologique défavorable pour que les concentrations de polluants augmentent soudainement durant quelques jours. Dans ces circonstances, afin de protéger la santé publique, le canton active le dispositif "Stick'AIR", qui prévoit des mesures progressives, incluant la circulation différenciée et, dans un deuxième temps, la gratuité des transports publics. Ainsi, en cas de smog, seuls les véhicules arborant un des macarons Stick'AIR autorisés durant l'épisode de pollution sont habilités à circuler au centre de l'agglomération: des éléments à garder à l'esprit en cette période qui marque le début de la saison sensible pour l'émergence des pics de pollution à l'ozone.

Pour toute information complémentaire: M. Philippe Royer, directeur général de l'environnement, DT, T. 022 388 80 41.

Pour l'actualité en lien avec les thématiques environnementales, suivez les réseaux sociaux GE-Environnement: Instagram, Facebook et Youtube